

Déclaration d'accessibilité

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Le Schéma pluriannuel de mise en accessibilité ainsi que le Plan d'actions sont en cours de rédaction et seront publiés prochainement.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à <https://prith-hauts-de-france.org/>

État de conformité

Le site <https://prith-hauts-de-france.org/> est en totale conformité avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.0.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Urbilog révèle que 100% des critères du RGAA version 4.0 sont respectés.

Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 100%

Vous pouvez [consulter le rapport d'audit détaillé au format PDF](#)

On compte 66 critères applicables.

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes :

Non-conformité

- RAS

Dérogations pour charge disproportionnée

- RAS

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- Présence d'éléments dépréciés injectée par l'outil de gestion de contenus WordPress (critère 8.2)

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 30 septembre 2020.

Technologies utilisées pour la réalisation de [nom, url du site]

- HTML5
- CSS
- JavaScript

- WordPress

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.0, avec les versions suivantes :

- NVDA 2019.2.1 et Firefox
- JAWS 2018 et Internet Explorer 11
- VoiceOver Mac OS 10.14 et Safari 13.0.3

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Colour Contrast Analyser
- Assistant RGAA V2 (éléments réutilisables en RGAA V4)
- Web Developer toolbar
- Inspecteur du navigateur

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Page d'accueil : <https://prith-hauts-de-france.org/>
2. Les engagements : <https://prith-hauts-de-france.org/qui-sommes-nous/>
3. Demandeur d'emploi : <https://prith-hauts-de-france.org/demandeur-demploi/>
4. Employé / salarié : <https://prith-hauts-de-france.org/employe-salarie/>
5. Employeur : <https://prith-hauts-de-france.org/employeur/>
6. Documenthèque : <https://prith-hauts-de-france.org/documenttheque/>
7. Les événements : <https://prith-hauts-de-france.org/les-evenements/>
8. La formation : <https://prith-hauts-de-france.org/la-formation/>
9. Le guide : <https://prith-hauts-de-france.org/le-guide/>
10. Étude préalable à l'aménagement des situations de travail :
<https://prith-hauts-de-france.org/guide/etude-prealable-a-lamenagement-des-situations-de-travail/>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de <https://prith-hauts-de-france.org/> pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message hdf.sip@direccte.gouv.fr

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits [<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>]
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région [<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>]
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07